



Aujourd'hui

ACTUALITÉS

Les élus du territoire Roumois Seine définissent ensemble les objectifs du PLUi



Samedi 30 novembre, près de 150 élus communautaires, municipaux et agents territoriaux se sont réunis durant toute une journée à la salle Pierre Paul Richer à Saint-Ouen de Thouberville. Le but de ce temps de travail était de rédiger ensemble les objectifs du futur PLUi et les inscrire dans la délibération débattue en conseil communautaire le 19 décembre. Ces objectifs à prescrire seront le fondement de la démarche PLUi engagée pour le territoire Roumois Seine.

Les partenaires institutionnels se sont joints aux élus et ont souligné leur rôle et leur vision du territoire. Frédéric Bezet, représentant de l'AURH, a indiqué la nécessité d'avoir un maximum de réponses aux questions. « Le PLUi est un bon outil qui donnera l'occasion de gommer les limites pour questionner les territoires voisins au cours de la période de diagnostic qui aura lieu en 2020 ».

Le PLUi couvrira l'ensemble du territoire tel que défini aujourd'hui mais prendra également en compte les territoires qui l'entourent afin de mieux appréhender son développement en cohérence et en harmonie avec ses voisins en matière d'économie, de consommation d'espaces ou de mobilité notamment.

L'élaboration du PLUi s'inscrit dans un contexte législatif renouvelé et son contenu doit répondre aux exigences du Développement Durable et des documents en cours d'élaboration sur notre territoire (schéma des modes actifs, PCAET...).

Ces éléments devront être cohérents avec la charte du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande qui concerne 16 communes du territoire.

Actuellement, sur les 40 communes de la CC Roumois Seine, 33 sont couvertes par les orientations du SCoT du Roumois, et 7 sont en « zone blanche ». Toutefois ces 7 communes ont été étudiées dans le cadre du Projet de Territoire de la CC de Quillebeuf sur Seine.

L'après-midi, les participants se sont répartis au sein de 4 ateliers pour débattre autour des thématiques suivantes : «développements et stratégies», «habitat», «cadre de vie» et «mobilités». Les objectifs identifiés ont ensuite été présentés à toute l'assistance.

Les élus se sont également entendus sur les modalités de communication en direction de la population et entre la CdC et les communes. Des réunions publiques, des lettres d'informations, une exposition itinérante, une adresse mail pour le PLUi seront ainsi créées. Les outils existants de communication tels que le site internet de Roumois Seine ou le bulletin intercommunal seront également utilisés pour communiquer. Les élus ont insisté sur la nécessité d'associer les habitants et de leur permettre de s'exprimer tout au long des grandes étapes de l'élaboration du PLUi.



TEMOIGNAGES



Benoît GATINET
Président de Roumois Seine

«Il est important de s'entourer des partenaires pour alimenter et orienter nos réflexions, avoir un travail de fond. Ils nous ont d'ailleurs aidé à lire nos paysages, ils ont une vue « supra » du territoire. Ceci est essentiel pour faire le lien avec les intercommunalités voisines, voir si nous sommes en cohérence avec elles.»

Christine VAN DUFFEL
Vice-Présidente de Roumois Seine



«Nous prendrons en compte le SCoT du Pays du Roumois et le Projet de territoire de Quillebeuf que nous questionnerons. Nous sommes dans la phase Objectifs, des nouveaux à définir ensemble car il y a de nouvelles contraintes à prendre en compte. Il s'agit de préparer le terrain pour que le territoire se définisse et trouve une identité.»



Approbation à l'unanimité de la délibération de prescription du PLUi lors du Conseil Communautaire

Jeudi 19 décembre au centre Gilbert Martin à Grand Bourgtheroulde, le conseil communautaire a approuvé à l'unanimité les deux délibérations concernant le futur PLUi (56 voix pour, une abstention). L'élaboration du PLUi s'inscrit dans la continuité de la construction d'un projet de territoire à l'échelle des 40 communes. Outil au service des projets du territoire, il sera la traduction réglementaire du souhait de développement et d'aménagement du territoire pour les 10 à 15 ans à venir. Voici les objectifs prescrits dans cette délibération :

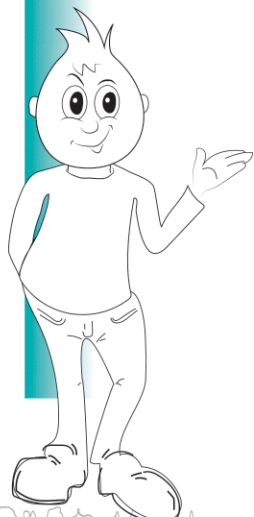
En matière de Développement territorial et de stratégie, selon la répartition des compétences entre communes et intercommunalités :

- o Identifier les singularités et construire un destin commun aux différents espaces de la communauté de communes,
- o Positionner le territoire comme un acteur à part entière et travailler en complémentarité avec les métropoles voisines et la Région Normandie,
- o Construire et s'intégrer dans une stratégie de long terme qui contribue au développement de la Région,
- o Identifier les pôles majeurs et secondaires ainsi que leurs complémentarités,
- o Assurer les conditions d'accueil optimales des partenaires économiques,
- o Favoriser un développement territorial et économique en s'appuyant sur les pôles existants et impulser une stratégie de plus grande échelle,
- o Utiliser le numérique comme un outil de développement.



En matière du Cadre de vie, préserver et renforcer les atouts du territoire sans dénaturer les paysages existants :

- o Harmoniser l'offre de services et d'équipements en dialogue avec les territoires limitrophes,
- o Garantir un développement maîtrisé en s'appuyant sur les pôles structurants et respectueux du caractère rural et péri-urbain,
- o Maintenir et conforter l'attractivité des cœurs de bourg en préservant et en renforçant les commerces de proximité, les lieux de rencontre et espaces publics de qualité,
- o Préserver et valoriser l'agriculture ainsi que les circuits courts,
- o Identifier, préserver et valoriser le patrimoine naturel et bâti,
- o Protéger les sites naturels ainsi que la Trame Verte et Bleue,
- o Protéger et restaurer les éléments naturels supports de la biodiversité locale en lien avec la lutte contre les ruissellements,
- o Concilier le développement avec la ressource en eau,
- o Assurer une répartition équilibrée de l'habitat,
- o Favoriser le développement structuré des énergies renouvelables.





En matière d'Habitat, afin de répondre aux attentes des habitants et afin d'anticiper les besoins en espaces publics, commerces et services notamment en centre-bourg :



- o Conforter les différentes formes d'habitat dans leurs particularités anciennes et récentes,
- o Permettre l'adaptation des logements aux différents âges de la vie afin de réduire l'isolement,
- o Prendre en compte les risques d'étalement de l'habitat (gestion du risque, salubrité...),
- o Maintenir le patrimoine traditionnel tout en permettant d'autres formes d'architecture moderne et environnementale ainsi que différentes formes de construction urbaine (densification),
- o Permettre la réalisation des constructions en fonction des capacités (réseaux, foncier),
- o Valoriser le bâti agricole ancien tout en prenant en compte le maintien de l'agriculture,
- o Maintenir les éléments paysagers forts lors des projets de constructions (fossé, talus, haies...),
- o Prendre en compte la gestion des eaux pluviales dans les projets d'aménagement afin de ne pas rendre vulnérable les paysages environnants,
- o Favoriser les énergies renouvelables et permettre l'adaptation des bâtiments pour la production d'énergies renouvelables.

La Mobilité est un vecteur de développement dans une partie du territoire proche des zones urbaines voisines. Il convient néanmoins de la renforcer dans le reste du territoire afin de répondre aux attentes et faiblesses du maillage actuel :

- o S'appuyer sur les orientations des documents supérieurs et notamment du SCoT,
- o Développer les maillages internes et en connexion avec les territoires voisins,
- o Amener les usagers à la multi-modalité en s'appuyant sur des pôles relais existants ou à créer,
- o Obtenir un meilleur accès vers les services publics et offrir à toute la population une meilleure mobilité correspondant à ses attentes et permettant de lutter contre l'isolement,
- o Conforter le maillage des transports en commun en lien avec les mobilités douces (quotidiennes ou touristiques) et renforcer le rôle de la gare existante,
- o Connecter les aires de co-voiturage aux réseaux de liaisons douces,
- o Favoriser les aménagements apaisés des voies de circulation en lien avec les gestionnaires compétents et inciter à la différenciation des flux de circulation,
- o Permettre le développement de la mobilité électrique et encourager les solutions alternatives,
- o Favoriser le développement des nouvelles technologies de communication limitant ainsi le déplacement des usagers.





Concertation et Communication

Au cours du vote de la délibération de prescription du futur PLUi, les élus ont également défini des modalités de collaboration et de communication. Les modalités étudiées en conférence des maires du 11 décembre 2019 ont été retenues lors du vote du conseil communautaire du 19 décembre 2019. Cette délibération fut votée à l'unanimité.

Collaboration avec l'ensemble des communes membres :

- Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLUi en conseil communautaire et dans l'ensemble des conseils municipaux (art. L153-12 du code de l'urbanisme)
- Consultation des communes membres sur l'arrêt de projet (art. L153-15 du code de l'urbanisme)
- Présentation des résultats de l'enquête publique en conférence intercommunale des maires avant approbation du PLUi par la Communauté de Communes Roumois Seine (art. L153-21 du code de l'urbanisme)

Auxquelles s'ajoutent :

- Organisation d'une conférence intercommunale des maires avant le débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLUi en conseil communautaire et dans l'ensemble des conseils municipaux
- Diffusion d'une newsletter à l'ensemble des élus communautaires et municipaux
- Réunion régulière du Comité de pilotage, réunissant l'ensemble des représentants communaux, et notamment lors des étapes majeures d'élaboration du PLUi : diagnostic, PADD, arrêt de projet et approbation
- Organisation d'ateliers thématiques, destinés à alimenter les réflexions sur le projet de territoire. Pourront participer à ces ateliers l'ensemble des élus du territoire, partenaires institutionnels, associations et experts du territoire que la Communauté de Communes Roumois Seine jugera utile aux échanges.

Les Personnes Publiques Associées seront régulièrement invitées, notamment lors des étapes majeures d'élaboration du PLUi : **diagnostic, PADD, arrêt de projet et approbation.**

Modalités de concertation avec la population

Les modalités de cette concertation sont définies comme suit :

- Un espace dédié sur le site internet où les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées par l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal pourront trouver des documents leur permettant de s'approprier le projet, de prendre connaissance des étapes de la procédure, des dates de réunions publiques et des documents intermédiaires au fur et à mesure de l'avancée du projet.
- Le public pourra transmettre de manière dématérialisée ses remarques et observations
- Une adresse mail dédiée et ouverte à tous les habitants
- Des insertions dans le bulletin intercommunal
- Une lettre d'information dédiée aux habitants sera produite et diffusée lors de chacune des étapes majeures d'élaboration du PLUi et notamment : diagnostic, P.A.D.D, arrêt de projet et approbation
- Trois séries de réunions publiques de présentation et d'échanges seront organisées sur l'ensemble du territoire de l'EPCI pour accompagner les trois étapes suivantes de l'élaboration :
 - o Etape 1 : Présentation et discussion du diagnostic et des orientations du P.A.D.D.
 - o Etape 2 : Présentation et discussion sur les OAP et le règlement
 - o Etape 3 : Présentation de l'intégralité du document après arrêt et avant enquête publique

- Une exposition itinérante sera réalisée

- Des registres seront mis à disposition dans chaque commune et au siège de la Communauté de Communes Roumois Seine.



Merci à toutes et à tous pour vos contributions à la rédaction des objectifs du PLUi, vos participations aux ateliers de terrain et votre volonté de construire un avenir pour le Roumois.

